

LE DISPOSITIF DE RECUEIL

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Finistère
Pen-Ar-Bed

Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

Demande de carte d'identité et /ou de passeport pour un majeur

**LE DEMANDEUR DOIT ÊTRE PRÉSENT LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DU RETRAIT
DU TITRE**

DÉPÔT DE DOSSIER SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

**[https://www.rdv360.com/mairie
-de-guisseny-guisseny](https://www.rdv360.com/mairie-de-guisseny-guisseny)**

DATE : _____

HEURE : _____

**En cas de dossier
incomplet et pour tout
retard de 10 minutes,
le rendez-vous sera
obligatoirement annulé.**

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU DE PASSEPORT POUR UN MAJEUR

Informations préalables

Timbres fiscaux dématérialisés

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou lors de votre demande en ligne, dans un bureau de tabac ou auprès de certaines administrations.

Le timbre électronique peut prendre 2 formes : un code 2D (flashcode) et un identifiant à 16 chiffres.

Il peut être délivré sur 2 supports :

- Un document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande ;
- Un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre.

La pré-demande en ligne

Carte Nationale d'Identité et passeport :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Liste des justificatifs de domicile valides

Quittance de loyer, avis d'imposition, facture d'électricité / gaz / eau / téléphone, assurance logement, relevé de la CAF mentionnant les APL. Les échéanciers, bulletin de salaire et contrats d'assurances véhicules ne sont pas acceptés.

Le justificatif doit dater de moins d'un an et être un original.

**Pour toutes informations complémentaires, rendez vous sur
<https://service-public.fr/particuliers/vosdroits>**

PREMIÈRE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU PREMIER PASSEPORT

RENOUVELLEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

Liste des pièces

- Formulaire de pré-demande imprimé ou 1ère page du CERFA complétée ;
- 1 photo d'identité 35x45 mm non découpée de moins de 6 mois (de face, tête nue, visage et cou dégagés, oreilles visibles (= cheveux attachés si besoin), sans lunettes, sans barrettes visibles, pas de vêtement à capuche, de foulard, de collier, ...) ;
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois ; (apporter l'original). Il doit être au nom des parents ;
- Attention : Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, êtes domicilié chez vos parents/amis, vous devez fournir un justificatif de domicile au nom de vos parents, une attestation sur l'honneur fournie par vos parents/amis ainsi que la photocopie de leurs justificatifs d'identité.
- Passeport ou carte d'identité en cours de validité ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ;

Pour le passeport , timbres fiscaux : 86 €

**ATTENTION
VOTRE DEMANDE PEUT
NÉCESSITER
LA PRODUCTION
DE PIÈCE(S) SUPPLÉMENTAIRES(S)**

Liste des pièces

- Demande du préfixe « Veuve » ou « Veuf » pour la première fois : Acte de décès ou copie du livret de famille avec la page mentionnant le décès.
- Demande du préfixe « Épouse » ou « Epoux » pour la première fois : Acte de naissance avec la mention de mariage ou acte de mariage ou copie de la page du livret de famille mentionnant le mariage.
- Personne divorcée mais souhaitant l'apparition du nom marital : Jugement de divorce ou autorisation de l'ex-époux / ex-épouse autorisant l'usage de son nom.
- Demande du préfixe « Veuve » ou « Veuf » pour la première fois : Acte de décès ou copie du livret de famille avec la page mentionnant le décès.
- Personne sous tutelle : Copie CNI du tuteur, justificatif de domicile du tuteur, document justifiant la qualité de tuteur.
- Justificatif de nationalité française : Acte de naissance avec mention de la nationalité française, déclaration de nationalité française, décret de naturalisation ou de réintégration, certificat de nationalité française du demandeur ou de ses parents.

Liste des pièces

- Formulaire de pré-demande imprimé ou 1ère page du CERFA complétée ;
- Carte d'identité ;
- 1 photo d'identité 35x45 mm non découpée de moins de 6 mois (de face, tête nue, visage et cou dégagés, oreilles visibles (= cheveux attachés si besoin), sans lunettes, sans barrettes visibles, pas de vêtement à capuche, de foulard, de collier, ...) ;
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an (apporter l'original).
- Attention : **Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom**, êtes domicilié chez vos parents/amis, vous devez fournir un justificatif de domicile au nom de vos parents, une attestation sur l'honneur fournie par vos parents/amis ainsi que la photocopie de leurs justificatifs d'identité.
- Passeport en cours de validité ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ;

Pour le passeport, timbres fiscaux : 86 €

Si non présentation de la carte d'identité / du passeport :

- Déclaration de vol à faire en gendarmerie/police ;
- Déclaration de perte à remplir en ligne :

Formulaire Cerfa 14011*02

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14011>

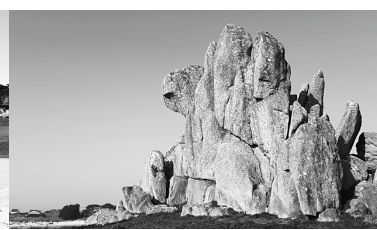
**Si vous n'êtes pas en capacité de restituer votre
ancienne carte d'identité (vol ou perte), timbres fiscaux
de 25 €**

VALIDITÉ DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ - CNI

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des Cartes Nationales d'Identité délivrées aux personnes majeures est fixée à 15 ans. Les cartes délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont automatiquement une validité supplémentaire de 5 ans.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'un renouvellement anticipé que dans les limites suivantes :

- Changement de domicile ou d'état civil,
- Titre « très » détérioré,
- Voyage dans un pays n'acceptant pas la carte d'identité à validité prolongée (10 ans + 5 ans) et à condition que le demandeur ne soit pas titulaire d'un passeport en cours de validité. Le demandeur devra fournir un justificatif de voyage lors de l'enregistrement de la demande de renouvellement.



RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES

- 1- Faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (cf page 1) ;
- 2- Un numéro de pré-demande vous est attribué. Imprimer votre pré-demande en ligne, ne pas la signer ;
- 3- Rassembler les pièces justificatives demandées (cf page 1) ;
- 4- Prendre rendez-vous sur le site internet de la commune pour venir déposer votre demande ;
- 5- Quelques jours après ce rendez-vous, vous recevrez un SMS pour vous avertir que votre titre est disponible ;
- 6- Les remises de titre se font sans rendez-vous (cf tableau des horaires ci-dessous) ;
- 7- Le cas échéant apporter votre ancien titre si vous ne l'aviez pas laissé lors de votre dépôt de demande.

HORAIRES D'OUVERTURE DISPOSITIF DE RECUEIL

LUNDI	fermé
	fermé
MARDI	fermé
	14h-16h45 <i>Plage horaire à privilégier pour le retrait des titres sans rendez-vous : 16h30-16h45</i>
MERCREDI	fermé
	14h-16h45 <i>Plage horaire à privilégier pour le retrait des titres sans rendez-vous : 16h30-16h45</i>
JEUDI	fermé
VENDREDI	fermé
	14h-16h45 <i>Plage horaire à privilégier pour le retrait des titres sans rendez-vous : 16h30-16h45</i>
SAMEDI	8h45-11h45 <i>Plages horaire à privilégier pour le retrait des titres sans rendez-vous : 8h45-9h et 11h30-11h45</i>

